

ADDENDUM # 1	ADDENDA N° 1
REQUEST FOR STANDING OFFER AGREEMENT – LARGE SCALE TREE REMOVAL SERVICES	DEMANDE D’OFFRE A COMMANDES – SERVICES D’ENLÈVEMENT D’ARBRES À GRANDE ÉCHELLE
NCC tender file # AL1617	Dossier de soumission de la CCN no. AL1617
19-Oct-15	2015/10/19
The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:	Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d’offres et des documents relatifs au contrat:
<p>1. The bid closing date is extended to Friday, October 23, 2015 at 3pm Ottawa time.</p> <p>2. Please refer to the following questions &amp; answers below:</p> <p>Q1. How can we choose similar equipment (to base our hourly rates on) as our competitors to ensure our bids can compete fairly with the way the RFSO is currently written?</p> <p><b>A1. Contractors have a variety of equipment that would be suitable for this RFSO and that variance allows for efficiency and innovation in approach. For that reason each proponent must describe their preferred approach (methodology) and how it best will suit the needs described in the RFSO.</b></p> <p>Q2. How much production is expected per day, in square meters, of stumping and grubbing?</p> <p><b>A2. Production is expected to vary site to site based on timber/stump volume, access, retention of residuals and terrain.</b></p> <p>Q3. What percentage of sites will require traffic control?</p> <p><b>A3. Unknown, sites will vary. Prework meetings will be held to establish access points and staging</b></p>	<p>1. La clôture d’offre est prolongée a vendredi le 23 octobre 2015 à 15h00, heure d’Ottawa.</p> <p>2. Svp vous référé aux questions et réponses ci-dessous :</p> <p>Q1. Vu la façon dont la DOP est actuellement rédigée, comment choisir du matériel semblable à celui des autres soumissionnaires (pour fixer nos taux horaires) pour nous assurer que nos soumissions soient concurrentielles?</p> <p><b>R1. Les entrepreneurs disposent de divers types de matériel qui pourraient convenir aux travaux visés par cette DOP, et ces différences permettent une approche efficace et inventive. C’est pourquoi chaque soumissionnaire doit décrire l’approche qu’il privilégie (méthode) et comment elle conviendra le mieux aux besoins exprimés dans la DOP.</b></p> <p>Q2. Quel volume est prévu par jour, en mètres carrés, en dessouchement et en essouchage?</p> <p><b>R2. Il faut s’attendre à ce que le volume varie d’un site à l’autre selon la quantité de bois et de souches, l’accès, la conservation de résidus de coupe et le relief du terrain.</b></p> <p>Q3. Quel pourcentage des sites nécessitera un contrôle de la circulation?</p> <p><b>R3. Inconnu, la situation varie d’un site à l’autre. Il y aura des réunions préalables au début des travaux afin de déterminer</b></p>

**areas. One of the factors that is considered at that stage would be establishing a safe and efficient way to access the site with minimal interruption to vehicular traffic. Pedestrian traffic must also be accounted for and be managed proactively throughout operations.**

Q4. What is the average ash tree DBH for manual vs. mechanical removal?

**A4. As stated in the description of work manual removal may be required to 'avoid damage to public or private property and/or retained trees'. It is expected that mechanical removal will dominate operations and therefore there is not necessarily a dbh requirement tied to manual vs. mechanical removal.**

Q5. What kind of production is expected per day for invasive shrub removal in square meters?

**A5. Production is expected to vary-the intention is invasive shrubs will only be addressed if they are adjacent to planned work or can be removed to provide better access to the work area.**

Q6. What percentage is full debris removal vs chipped on-site?

**A6. The intention would be to manage as much debris as possible on site but as there are great variances in site requirements there may be a need to remove some or all material. To provide a fair baseline for all proponents an estimate of a 70-30 split- meaning 70% of material will remain on site and 30% would be removed from site. This is strictly for price comparison and may or**

**des points d'accès et des aires de travail. À cette étape, un des facteurs qui sera pris en compte sera d'assurer un accès efficace et sécuritaire au site de sorte à perturber au minimum la circulation. Il faudra aussi tenir compte de la circulation piétonne et gérer cet aspect de façon proactive tout au long des travaux.**

Q4. Quel est le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) moyen des frênes se prêtant à l'enlèvement manuel plutôt qu'à l'enlèvement mécanique?

**R4. Tel qu'énoncé dans la description des travaux, l'enlèvement manuel pourrait être nécessaire « pour éviter d'endommager des biens publics ou privés et/ou des arbres à conserver ». Nous nous attendons à ce que l'enlèvement mécanique représentera la plus grande partie des travaux, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'établir un DHP spécifique pour l'enlèvement manuel par rapport à l'enlèvement mécanique.**

Q5. Quel est le rendement quotidien attendu, en mètres carrés, pour l'enlèvement des arbustes envahissants?

**R5. Nous nous attendons à un rendement variable. Notre but est d'enlever les arbustes envahissants seulement s'ils poussent à proximité des aires de travaux prévues ou encore peuvent être enlevés pour offrir un meilleur accès aux aires de travaux.**

Q6. Quelle sera la proportion d'enlèvement complet des résidus par rapport à celui de la mise en copeaux sur place?

**R6. L'objectif serait de gérer la plus grande quantité possible de résidus sur le site, mais comme chaque site peut être différent, il pourrait falloir enlever en tout ou en partie les résidus. Afin de fournir une base de référence équitable pour tous les soumissionnaires, nous estimons souhaitable un ratio 70/30, c'est-à-dire que 70 % des résidus resteront sur le site et que 30 % seront**

**may not reflect the needs or requirements for actual work under this RFSO.**

Q7. What kind of production is expected per day for ash tree removal on the various sites?

**A7. Varies greatly depending on the site. Production is expected to vary site to site based on timber volume, access, retention of residuals and terrain.**

Q8. What percentage is full debris removal vs chipped on-site?

**A8. The intention would be to manage as much debris as possible on site but as there are great variance in site requirements there may be a need to remove some or all material. To provide a fair baseline for all proponents an estimate of a 70-30 split- meaning 70% of material will remain on site and 30% would be removed from site. This is strictly for price comparison and may or may not reflect the needs or requirements for actual work under this RFSO.**

Q9. What percentage of sites are sensitive or require minimal footprint?

**A9. Sites have yet to be confirmed.**

Q10. Are more details available as to how the points are being awarded on each section of the Rated Requirements? The current point system is vague. ie. 5 pts for key team members: Are the point for qualifications (if so which ones)? Amount of team members? Number of resumes? There are 5 points, but what are they awarded for?

**A10. This section will consider and award points for the qualifications and experience of each key team**

**retirés du site. Cette estimation vise essentiellement à obtenir une comparaison de prix et pourrait ou non correspondre aux besoins et exigences des travaux en vertu de cette DOP.**

Q7. Quel est le rendement quotidien souhaité pour l'enlèvement de frênes sur les divers sites?

**R7. Le rendement variera grandement selon le site en fonction du volume de bois, de l'accès, de la proportion de résidus conservés et du relief du terrain.**

Q8. Quelle sera la proportion d'enlèvement complet des résidus par rapport à celui de la mise en copeaux sur place?

**R8. L'objectif serait de gérer la plus grande quantité possible de résidus sur le site, mais comme chaque site peut être différent, il pourrait falloir enlever en tout ou en partie les résidus. Afin de fournir une base de référence équitable pour tous les soumissionnaires, nous estimons souhaitable un ratio 70/30, c'est-à-dire que 70 % des résidus resteront sur le site et que 30 % seront retirés du site. Cette estimation vise essentiellement à obtenir une comparaison de prix et pourrait ou non correspondre aux besoins et exigences des travaux en vertu de cette DOP.**

Q9. Quel pourcentage des sites sont sensibles ou exigent un impact minimal?

**R9. Les sites restent à confirmer.**

Q10. A-t-on plus de détails sur la façon dont les points seront attribués dans chaque section des exigences cotées? Le système de point actuel est vague, c'est-à-dire 5 points pour les principaux membres de l'équipe. Les points sont-ils attribués pour les qualifications (si oui, lesquelles)? Le nombre de membres de l'équipe? Le nombre de curriculum vitae? Il y a 5 points, mais sur quelle base sont-ils attribués?

**R10. Nous tiendrons compte et attribuerons des points dans cette section pour les qualifications et**

**member that information is provided for; points will be awarded not just for specific certifications but also experience and the associated role of said member within the team. The number of team members and resumes provided is up to the proponent and depends on the proponents approach.**

Q11. Do we add the same employees qualifications and/or resume in up to 3 sections as it asks for it repeatedly (section 1.1,1.3,1.4,) , or does one in the appendix qualify for all the points on that employee?

**A11. Referencing specific individuals via an appendix is sufficient.**

**l'expérience de chacun des membres clés de l'équipe pour lesquels l'information sera fournie. Des points seront attribués non seulement pour les accréditations respectives, mais aussi pour l'expérience et l'importance du rôle que jouera une personne au sein de l'équipe. Il en revient au soumissionnaire de déterminer le nombre de membres de l'équipe et de présenter leurs curriculum vitae, et c'est selon l'approche retenue par chacun.**

Q11. Doit-on ajouter les mêmes qualifications ou CV d'employés dans les trois sections où ils sont demandés (sections 1.1, 1.3, 1.4), ou s'ils sont inclus en annexe donne droit à tous les points pour un employé?

**R11. Il est suffisant de présenter les références individuelles en annexe.**

Allan Lapensée, Sr. Contract Officer / Agent principal aux contrats  
Procurement Services / Services d'approvisionnement  
National Capital Commission / Commission de la capitale nationale  
(613) 239-5678 ext/poste 5051;  
[allan.lapensee@ncc-ccn.ca](mailto:allan.lapensee@ncc-ccn.ca)